



Droits du domicile conjugal après séparation

Par **dadou33420**, le **27/08/2009** à **01:50**

Bonjour,

Ma compagne a quitter le domicile conjugal avec mon fils agé de 2 ans . Elle est partie il y a 1 mois , en quittant le domicile dont nous sommes tout 2 propriétaire (maison) elle est passée a la gendarmerie faire une main courante stipulant qu'elle quittait le domicile accompagnée de mon fils . Sachant que j'habite toujours les lieux , ai t elle en droit de venir a la maison quand elle le souhaite et en mon absence ? A savoir qu'elle est partie vivre chez sa mere .